

Comment calculer votre redevance 2008 ?

Dès maintenant, vous pouvez calculer le
montant de votre redevance 2008 :

1/ Le montant de la **PART SERVICE** :

105 € TTC

2/ Le montant de la **PART FOYER** :

€ TTC

Le volume du bac est indiqué sur l'étiquette
adresse collée sur le bac

3/ Le montant de la **PART INCITATIVE** (levée) :

A. Coût unitaire de la levée

B. Nombre de levées estimé pour l'année
(seuil minimum = 14 levées)*

Montant de ma consommation A x B =

€ TTC

4/ Le montant de ma redevance annuelle :

TOTAL 1+2+3 =

€ TTC

Un doute, une question?

N° 0825 800 789 (0,15 euro TTC/min)

Une équipe de conseillers à votre service

* Voir règlement de redevance

L'essentiel en 6 questions

Quand recevrai-je ma prochaine facture ?

Vous recevrez votre prochaine facture en juillet 2008

Elle comportera pour les 6 premiers mois de l'année 2008 :

- la "part service" semestrielle,
- votre "part foyer" semestrielle,
- votre "part incitative", liée au nombre de levées du bac.

La facture suivante sera émise en janvier 2009 et comprendra,
pour les 6 derniers mois de l'année 2008 :

- la "part service" semestrielle,
- votre "part foyer" semestrielle,
- votre "part incitative", liée au nombre de levées du bac.

A qui payer ma facture ?

A la trésorerie de Vermenton. Les coordonnées de cette trésorerie
et les modalités de paiement sont indiquées sur la facture.

La redevance sur la collecte des déchets est-elle un impôt supplémentaire ?

Non. Cette redevance se substitue à la taxe d'enlèvement des
ordures ménagères.

Comment puis-je maîtriser ma facture ?

En suivant les conseils de tri : plus vous triez vos déchets recy-
clables, plus vous diminuez votre volume d'ordures ménagères
résiduelles jetées dans votre bac.

Donc plus vous triez, plus vous réduisez le montant de votre
facture !

Que dois-je faire si je déménage ?

Vous devez signaler votre départ en appelant le n° indigo.

N° 0825 800 789

Si le nombre de personnes dans mon foyer change, dois-je vous le signaler ?

Oui, car le volume du bac mis à votre disposition sera adapté.

Communauté de Communes



Tarif 2008

Du service des déchets à votre redevance



"Maintenant, je peux maîtriser le coût
de mes déchets ménagers"



Le tri

Le geste gagnant pour tous

Voici le tarif adopté pour l'année 2008

VOLUME BAC	PART SERVICE	PART FOYER	Coût unitaire d'une levée	Exemple : 52 levées		Exemple : 26 levées		Exemple : 14 levées	
				en Euros		en Euros		en Euros	
Non doté*	105	0		105	105	105			
80 L	105	25	1	132	156	144			
120 L	105	38	1,5	221	182	164			
140 L	105	44	1,75	240	194,5	173,5			
180 L	105	57	2,25	279	220,5	193,5			
240 L	105	76	3	337	259	223			
340 L	105	114	4,25	440	329,5	278,5			
460 L	105	209	8,25	743	528,5	429,5			
770 L	105	244	9,63	849,76	599,38	483,82			

* Voir règlement de réference

Comprendre la grille tarifaire 2008

La facturation est émise 2 fois par an.

Un récapitulatif détaillé est joint à la facture pour vous permettre de vérifier le relevé de collecte de votre bac.

Le tarif est constitué de 3 parts :

- d'une part "service" :

Identique quel que soit le type de producteur de déchets. Elle correspond aux coûts fixes tels que le fonctionnement, l'entretien et le gardiennage des déchetteries, la mise à disposition, l'entretien et la collecte des points d'apport volontaire, le passage systématique du camion benne...

- d'une part "foyer" :

Correspondant à la composition du foyer et au volume du bac "ordures ménagères".

- d'une part "incitative" (levée) :

En fonction du nombre de levées du bac à la collecte, correspondant à la consommation réelle du service.

Votre facture à la loupe

Coordonnées de votre trésorerie

Numéro de la facture
Date limite de règlement de la facture

Entité émettrice de la facture

1

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS COULANGEAIS**
9 BOULEVARD LIVRAS
89580 COULANGES LA VINEUSE

REDEVANCE DÉCHETS

N° 2008-001-000001 Le ...

2

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'à : ...

3

TRESORERIE BP 20 Place Jean Jaurès 89270 VERMENTON

4

DUPONT MICHEL
156 ROUTE DE PONT

89290 CHAMPS SUR YONNE

Réf. Abonnement : 109185-2928562

5

Période facturée : du 01/01/2008 au 30/06/2008

2928562

DUPONT MICHEL

156 ROUTE DE PONT

89290 CHAMPS SUR YONNE

Désignation	P.U	Montant
Tarif "Part Service" du 01/01/2008 au 31/12/2008	12,00	
Echéance à percevoir du 01/01/2008 au 30/06/2008 (50%)	6	8,75000
1- PART SERVICE - Echéance du 1^{er} semestre 2008		82,50
Tarif "part foyer" 120L du 01/01/2008 au 31/12/2008 : 38€	19,00	
Echéance à percevoir du 01/01/2008 au 30/06/2008 (50%)	6,00	3,16667
2- PART FOYER - Echéance du 1^{er} semestre 2008		19,00
Part incitative "Levée" Bac de 120 Litres : 1,5€	1,00	
Part incitative "Levée" du 01/01/2008 au 30/06/2008 bac 120L	13,00	1,50000
3- PART INCITATIVE Levée - Echéance du 1^{er} semestre 2008		19,50

Cette facture concerne le 1^{ER} SEMESTRE 2007.

NET A PAYER : 91,00 euros

Votre référence
(Votre code abonné)

Montant de votre part incitative
(résultant du nombre de levées)

Montant de la part service

Montant de votre part foyer